



## Défi Adapt'Eau

Collectivités engagées pour l'eau

**INSCRIPTION AVANT LE 28 mars 2025**

**Lien d'inscription : [cliquez ici](#)**

UNE DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT ANIMÉE PAR LE  
PARC DU MORVAN ET LE CPIE PAYS DE BOURGOGNE

AU BÉNÉFICE DES COMMUNES, EPCI, SYNDICATS





## OBJECTIF GÉNÉRAL :

Le défi Adapt' Eau doit permettre aux collectivités, avec un accompagnement technique du Parc et du CPIE Pays de Bourgogne, de se mobiliser pour baisser leurs consommations d'eau.

## Les intérêts pour la collectivité bénéficiaire



**Baisser ses consommations d'eau de 10%**



**Bénéficier d'un accompagnement personnalisé et d'un réseau d'échange + un Kit "économies d'eau" gratuit**



**Communiquer** sur ces sujets auprès des habitants

## Quelques actions concrètes envisageables



- Installation de mousseurs sur les robinets
- Acquisition de matériels hydro-économiques
- Document d'information, atelier de sensibilisation pour des pratiques plus responsables.

## UNE DEMARCHE CLÉ EN MAIN SUR 2 ANS



Le PNRM vous propose un appui technique :

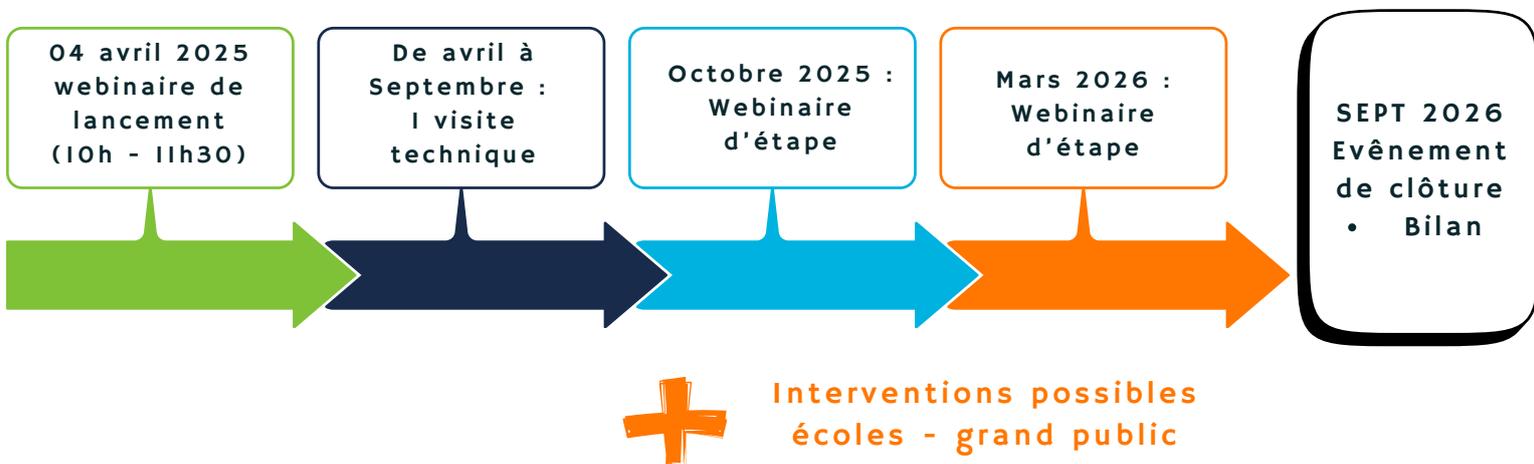
- Un webinaire de lancement et des webinaires d'étapes pour échanger et vous informer par thématique ;
- Un accompagnement de votre collectivité pour réaliser/démarrer le bilan des consommations, l'inventaire des équipements d'eau, avec une aide à la rédaction d'un plan d'action ;
- Un réseau d'échange entre collectivités rurales ;
- Des supports de communication ;
- Sensibilisation/formation des élus et agents, si besoin ;
- Des interventions auprès du grand public pourront être proposées selon les demandes.

# CONDITIONS DE CANDIDATURE ET DÉROULEMENT



La collectivité s'engage à :

- 1- Désigner un binôme référent pour le défi : un.e élu.e et un.e agent.e Pour les communes très petites, avec peu de bâtiments, un.e élu.e au minimum.
- 2- Faire le bilan des consommations d'eau des bâtiments et équipements publics, à l'aide des factures ou télérelèves.
- 3- Avec une visite et un appui technique, faire l'inventaire des équipements et des pratiques liées à l'eau pour identifier les actions d'amélioration possibles. Un document de synthèse permettra de les prioriser.
- 4- Participer aux webinaires de lancement et d'étape
- 5- Engager les actions prioritaires "faciles et peu onéreuses".
- 6- Sensibiliser les élus et les agents de la collectivité, communiquer sur les actions et le résultat du défi auprès des habitants



Calendrier prévisonnel du projet

# CONDITIONS DE CANDIDATURE ET DÉROULEMENT

Toutes les collectivités peuvent participer au défi, communes, EPCI, syndicats, élargies aux territoires GEMAPI Cure Yonne.

Inscriptions avant le 28 mars 2025, lien d'inscription :

[Lien d'inscription : cliquez ici](#)



Contacts pour toutes questions :

Veronique Lebourgeois, Parc naturel régional du Morvan :

Mail : [veronique.lebourgeois@parcdumorvan.org](mailto:veronique.lebourgeois@parcdumorvan.org), tel : 03 86 78 79 43

NB : La candidature devra être accompagnée d'une délibération actant la volonté de la collectivité de s'engager dans le projet (pouvant être envoyée ultérieurement)

